

DATE DE PUBLICATION : 17 mars 2026

Le directeur des Risques et de la Conformité des opérations

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, le 9 mars 2026 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Ivan ODONNAT, directeur général de la Stabilité financière et des Opérations, le 12 mars 2026 ;

Délégation permanente est donnée à M. Nicolas MAGGIAR, chef du service de Gestion des risques de marché et de crédit, ou, en cas d'empêchement, à M. Luis Miguel TAVARES, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Gestion des risques de marché et de crédit.

Délégation permanente est donnée à M^{me} Chrystèle DELEAUNE, chef du service de Gestion du risque opérationnel, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Gestion du risque opérationnel.

Délégation permanente est donnée à M. Matthias LAPORTE, chef du service de Sécurité financière et de Conseil en conformité, ou, en cas d'empêchement, à M^{me} Sophie HERVIER, adjointe au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Sécurité financière et de Conseil en conformité.

Délégation permanente est donnée à M Pierre BERGER, chef du service d'Analyse des Risques et de Valorisation eurosystème, ou, en cas d'empêchement, à M^{me} Anne-Sophie CAVALLO, adjointe au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service d'Analyse des Risques et de Valorisation eurosystème.

Fait à Paris, le 17 mars 2026

Mary-Cécile DUCHON